



## COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 10 décembre 2013, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Isella DE MARCO à Sophie BAUDOUIN – Rahma KHADRAOUI à Andrée LIGONNET – Yannis BURGAT à Michel CHARPENAY – Florentine MASSE à Jean-Claude CANO – Grégory ESTREMS à Bénédicte KREBS

Absents : Véronique SORIANO – Isabelle BALLEET – Stéphane JEANNET

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Isabelle DURET a été désignée.

**DELIB 2013.12.16 15**

**OBJET : Convention à signer avec le Conseil Général relative à l'occupation de locaux au centre social par les services sociaux départementaux**

Madame Andrée LIGONNET, Adjointe déléguée au développement social et au centre social, informe les membres du Conseil Municipal que les services sociaux départementaux et de la P.M.I utilisent des locaux situés au Centre Social.

Cette utilisation avait fait l'objet d'une précédente convention approuvée par délibération en date du 4 mai 2009 d'une durée de 5 ans.

Un avenant a été signé, approuvé par délibération en date du 8 juillet 2013, pour une utilisation plus en conformité avec les besoins du Conseil Général ainsi que ceux de la commune. Il stipule que le département occupera un bureau d'environ 10 m<sup>2</sup> tous les jeudis matins à titre gratuit.

Il s'avère nécessaire, certains articles étant tombés en désuétude, d'actualiser cette convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver une nouvelle convention avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour une durée de cinq ans.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** la convention à signer entre la commune et le Conseil Général pour l'utilisation de locaux du Centre Social à titre gratuit par les services sociaux départementaux et la P.M.I, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour une durée de cinq ans.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention

**A l'unanimité.**

St-Quentin-Fallavier, le 17 décembre 2013.

Publication et transmission en sous-préfecture le **18 DEC. 2013**

Le Maire

**Michel BACCONNIER**



